

**COMPTE RENDU****Séance du Conseil Municipal
du 13 avril 2015**

Le Conseil Municipal de la Ville de Mamers s'est réuni le lundi 13 avril 2015 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEUCHEF Frédéric, maire de la Ville de Mamers, en session ordinaire.

Présents :

Monsieur BEUCHEF Frédéric, Monsieur EVRARD Gérard, Madame BRYJA Caroline, Monsieur GOMAS Vincent, Monsieur VRAMMOUT Jacky, Monsieur SEILLE Bernard, Madame BRIANT Renée, Madame HERVE Annie, Monsieur RAVERAT Laurent, Monsieur VILLE Christophe, Monsieur PAUMIER Régis, Monsieur DELAUNAY Jérôme, Madame BART Stéphanie, Madame COLIN Stéphanie, Monsieur RANNOU Ludovic, Madame CHAUDEMANCHE Delphine, Madame AUBRY Delphine, Madame GAINARD Marion, Monsieur LEVESQUE Pierre, Monsieur CHEVREUL Emmanuel, Madame LOUVARD Alice, Madame BAYLE DE JESSE Cécile.

Absents et excusés avec pouvoirs :

Madame PLESSIX Sandrine avec pouvoirs à Monsieur VRAMMOUT Jacky.
Monsieur ETIENNE Jean-Michel, avec pouvoirs à Monsieur EVRARD Gérard.
Monsieur LE MEN Michel, avec pouvoirs à Madame COLIN Stéphanie.
Madame MAUDET Corinne, avec pouvoirs à Monsieur GOMAS Vincent.
Madame BARRAUD Amélie, avec pouvoirs à Madame BRYJA Caroline.
Monsieur GUERIN Jean-François avec pouvoirs à Monsieur CHEVREUL Emmanuel.
Madame EL HASNAOUI BRINDEAU Maud avec pouvoirs à Madame LOUVARD Alice.

Monsieur GOMAS Vincent a été désigné secrétaire de séance.

Nombres de membres

En exercice : 29
Présents : 22

Date de la convocation : 02/04/2015

Date d'affichage : 03/04/2015

SOMMAIRE

Communication des décisions du maire (dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire) :

- N° 2015/10 : Vente de bois
- N° 2015/11 : Vente d'un micro-tracteur hors d'usage
- N° 2015/12 : Renouvellement de la ligne de trésorerie
- N° 2015/13 : Tarifs salles
- N° 2015/14 : Tarifs séjour été 2015 – Espace Jeunesse



| | |
|----------|--|
| 2015/022 | Contentieux Commune de Mamers c/ Société Dexia Crédit Local |
| 2015/023 | Demande de subvention – 2015 – Aménagement de la rue du Docteur Godard et plus particulièrement des abords de l'enceinte sportive du Docteur Godard et de la cité scolaire – tranche conditionnelle – DETR |
| 2015/024 | Demande de subvention - 2015 – Opération écoles |
| 2015/025 | Demande de subvention – 2015 – Giratoire rue d'Estournelles de Constant |
| 2015/026 | Demande de subvention – travaux de réhabilitation du gymnase Pasteur |
| 2015/027 | Demande de subvention – travaux de réhabilitation de la salle Chevalier |
| 2015/028 | Taux d'imposition 2015 des taxes locales |
| 2015/029 | Personnel municipal – mise à jour du tableau des emplois |
| 2015/030 | Subventions aux associations – exercice 2015 |
| 2015/031 | Budget primitif de la Ville – exercice 2015 |
| 2015/032 | Budget primitif Assainissement collectif – exercice 2015 |
| 2015/033 | Budget primitif Bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux – exercice 2015 |
| 2015/034 | Délibération de principe - Projet de cession de terrain dans le cadre du projet de construction d'une maison médicale à Mamers |



Le compte rendu de la séance du 5 mars 2015 a été approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux présents.



Monsieur le Maire précise que les demandes récurrentes des uns et des autres ont été entendues, et qu'en conséquence, la salle du conseil municipal est désormais équipée d'une connexion WIFI pour ses séances, à la disposition des élus et du public présent.

Monsieur le Maire passe en revue les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du conseil municipal : elles n'appellent aucun commentaire.

Préalablement à l'approbation du budget primitif 2015 de la Ville, Monsieur le Maire propose l'examen de différents points qui avaient été abordés lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) lors de la précédente séance du conseil municipal en date du 5 mars 2015. Ces éléments sont constitutifs du budget primitif qui a été adressé dans la synthèse préparatoire.

Contentieux Commune de Mamers c/ Société Dexia Crédit Local

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques de l'emprunt structuré Dexia Crédit Local et la décision prise par le Conseil Municipal pour l'annuité 2014, à savoir un montant fixé avec un taux à 3,72 % contre 14,32 %. Il précise également que la procédure de médiation est toujours en cours, puisque son délai a été allongé, compte tenu de l'évolution du fonds de soutien. Lors de la dernière rencontre avec les interlocuteurs Dexia dans ce cadre, ceux-ci ont indiqué qu'ils attendaient la position de l'Etat sur le fonds de soutien, et qu'en conséquence, ils adresseraient à la Ville de Mamers un courrier pour différer la demande de paiement de l'échéance du 1^{er} mai 2015, l'objectif étant que cette échéance puisse être intégrée dans le protocole d'accord. Contractuellement, le taux de cette échéance devrait se situer entre 25 et 27 %. Dans cette attente, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce tout de même sur un taux pour cette échéance, de façon à prévoir un montant d'annuité 2015 pour cet emprunt dans le budget primitif 2015 de la Ville. Le taux proposé est le taux d'usure à 4,25 %, et compte tenu des taux actuels, c'est cher payé. Il précise enfin que le montant de l'annuité 2014 a été provisionné en 2014. Ainsi, il estime que la Ville de Mamers remplit ses obligations juridiques vis-à-vis de Dexia.

Monsieur le Maire revient également sur le fonds de soutien de l'Etat pour les emprunts toxiques, en précisant que le dossier de la Ville de Mamers, éligible à ce fonds, a bien été déposé en temps et en heures avant le 31 décembre 2014. Ce fonds a connu de récentes évolutions compte tenu du contexte économique : il est régi par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), et ses décrets d'application ne sont pas encore parus. Cependant, le montant de ce fonds pourrait varier selon les cas de figure entre 45 et 75 % de l'Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA). C'est pour cette raison que la Ville de Mamers n'a pas encore obtenu de réponse de l'Etat sur ce sujet. Monsieur le Maire donne une lecture partielle d'un courrier en date du 1^{er} avril 2015 du service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque, confirmant ses propos. Lorsque ce service aura statué sur le montant d'aide qui pourrait être accordé à la Ville, les échanges pourront reprendre avec Dexia dans le cadre de la médiation.

Monsieur CHEVREUL demande si le montant correspondant à l'annuité 2014 a été placé sur un compte qui rapporte quelque chose. Monsieur le Maire et Monsieur EVRARD lui répondent que non, mais que les crédits correspondants sont disponibles. Monsieur EVRARD ajoute que l'annuité 2014 pourrait également être intégrée dans le protocole d'accord. Monsieur BEAUCHEF termine en indiquant qu'il espère que la décision de l'Etat interviendra fin mai début juin 2015. Ainsi, les négociations avec Dexia pourraient reprendre pour envisager une sortie par le haut à la rentrée. Cependant, si Dexia ne fait pas d'effort, il faudra aller jusqu'au bout du contentieux, car il s'agit de défendre les intérêts de la Ville et de ses contribuables.

Réf : 2014/022

Pour rappel, la commune de Mamers a assigné le 10 décembre 2013 la Société Dexia Crédit Local devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, en contestation d'un emprunt structuré MPH264832EUR.

Ce contrat a été conclu le 24 mars 2009 entre la Commune de Mamers et la Société Dexia Crédit Local pour une durée de 28 ans et se décompose en plusieurs phases successives :

- Une première phase de la date de versement incluse jusqu'à la date du 1^{er} mai 2012 exclu avec un taux d'intérêt de 3,72% l'an.
- Une seconde phase du 1^{er} mai 2012 inclus jusqu'au 1^{er} mai 2032 exclu où le taux d'intérêt est déterminé de manière post-fixée, successivement pour chaque période d'intérêts de 12 mois précédant chaque date d'échéance d'intérêts. Ainsi, l'avis d'échéance reçue le 17 avril 2014 annonce une annuité de 419 439,76 € soit un taux d'intérêt de 14,32656 %.
- Une troisième phase du 1^{er} mai 2032 inclus jusqu'au 1^{er} mai 2037 exclu où le taux d'intérêt appliqué est égal à l'EURIBOR 12 mois tel que constaté deux jours ouvrés avant chaque date d'échéance d'intérêts sans majoration.

Le Conseil Municipal,

Entendu ce rappel et l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant le montant de l'annuité 2015, de l'instruction en cours de ce contentieux, de la mesure actuelle de médiation judiciaire,

Entendu la proposition de prendre la décision de ne régler cette échéance qu'à hauteur du taux d'usure en vigueur soit 4,25 %,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de régler l'échéance du 1^{er} mai 2015 à un taux d'intérêt correspondant au taux d'usure en vigueur soit 4,25 %. Le montant correspondant sera porté dans le budget primitif 2015 de la Ville et ses annexes.



Demande de subvention – 2015 – Aménagement de la rue du Docteur Godard – tranche conditionnelle – DETR

Ayant reçu les conditions d'éligibilité à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015, Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier concernant l'aménagement de la rue du Docteur Godard pour un montant prévisionnel de 112 146,50 € HT. Dans ce cadre, il propose de solliciter la participation de l'État à hauteur de 60 % du montant des travaux hors taxes.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la poursuite des travaux d'une première tranche 2014, qui a réellement débuté en 2015. Sans cette délibération, les travaux ne seront pas poursuivis. En cas d'approbation, cela sera transparent au niveau des travaux bien entendu, qui continueront au-delà du numéro 70 de la rue.

Réf : 2014/023

Le Conseil Municipal,

Vu les conditions d'éligibilité à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'aménagement de la rue du Docteur Godard pour un montant prévisionnel de 112 146,50 € HT - tranche conditionnelle,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire la participation de l'État à hauteur de 60 % du montant des travaux hors taxes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents afférents pour demander une subvention pour les travaux de la tranche conditionnelle de l'aménagement de la rue du Docteur Godard pour un montant prévisionnel de 112 146,50 € HT, dans le cadre de la DETR 2015.



Demande de subvention - 2015 – Opération écoles

Ayant reçu les conditions d'éligibilité à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015, Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier concernant la réfection des toitures des écoles Paul Fort et Victor Hugo pour un montant prévisionnel de 75 000 € HT. Dans ce cadre, il propose de solliciter la participation de l'État à hauteur de 60 % du montant des travaux hors taxes. De plus, afin de conforter le plan de financement de cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter la réserve parlementaire.

Par curiosité, Monsieur CHEVREUL demande auprès de quel parlementaire cette demande va être adressée. Monsieur le Maire lui répond que ce sera soit auprès de Jean-Pierre VOGEL, soit plus vraisemblablement auprès de Dominique LE MÈNER.

Réf : 2014/024

Le Conseil Municipal,

Vu les conditions d'éligibilité à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2015,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de soumettre un dossier concernant la réfection des toitures des écoles Paul Fort et Victor Hugo pour un montant prévisionnel de 73 235,67 € HT,

Considérant la proposition de solliciter à la fois la participation de l'État à hauteur de 60 % du montant des travaux hors taxes et la réserve parlementaire pour conforter le plan de financement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents afférents pour demander une subvention pour les travaux de réfection des toitures des écoles Paul Fort et Victor Hugo pour un montant prévisionnel de 73 235,67 € HT, dans le cadre de la DETR 2015 ;

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents afférents pour demander une réserve parlementaire dans le cadre de cette opération écoles.



Demande de subvention – 2015 – Giratoire rue d'Estournelles de Constant

Ayant reçu les conditions d'éligibilité de la dotation pour l'année 2015 du produit des amendes de police du Conseil Départemental de la Sarthe, Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier concernant les travaux de sécurisation du carrefour des rues d'Estournelles de Constant, Jean Jaurès et de la Gare pour un montant de 37 520 € HT.

Dans ce cadre, il propose de solliciter la participation du Conseil Départemental à hauteur de 20% du montant des travaux hors taxes, et la réserve parlementaire afin de conforter le plan de financement de cette opération.

Monsieur BEAUCHEF passe la parole à Monsieur SEILLE pour la présentation des travaux. Il explique que tout ce qui est plastique va disparaître et être remplacé par des zones végétales. Un cheminement piétonnier d'une largeur constante de 2 mètres va être aménagé de l'angle de la rue Jean-Jaurès à l'Espace Culturel rue de la Gare et son parking. Le cheminement piétonnier rejoignant le lotissement face au garage va être modifié également. Le centre du giratoire sera également végétalisé ; une partie du giratoire sera franchissable pour les camions ou les personnes souhaitant accéder aux garages.

Monsieur BEAUCHEF donne une précision sur l'origine de ce financement : il est alimenté par les amendes de police des personnes se mettant en infraction. Il n'incite pas les gens à se placer dans cette situation, mais souhaite qu'ils sachent qu'une partie de cet argent sert à la réalisation d'infrastructures de sécurité routière. Concernant la réserve parlementaire, la demande sera faite auprès de Jean-Pierre VOGEL.

Réf : 2014/025

Le Conseil Municipal,

Vu les conditions d'éligibilité à la dotation pour l'année 2015 du produit des amendes de police du Conseil Départemental de la Sarthe,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de soumettre un dossier concernant les travaux de sécurisation du carrefour des rues d'Estournelles de Constant, Jean Jaurès et de la Gare pour un montant prévisionnel de 37 520 € HT,

Considérant la proposition de solliciter à la fois la participation du Conseil Départemental de la Sarthe à hauteur de 20 % du montant des travaux hors taxes et la réserve parlementaire pour conforter le plan de financement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents afférents pour demander une subvention pour les travaux de sécurisation du carrefour des rues d'Estournelles de Constant, Jean Jaurès et de la Gare pour un montant prévisionnel de 37 520 € HT, dans le cadre de la dotation pour l'année 2015 du produit des amendes de police ;

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents afférents pour demander une réserve parlementaire dans le cadre de ces travaux.



Demande de subvention – travaux de réhabilitation du gymnase Pasteur

Dans le cadre du nouveau contrat régional (NCR) 2013-2016 des Pays de la Loire, Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier concernant la réhabilitation du gymnase Pasteur pour un montant de 100 000 € HT.

Dans ce cadre, il propose de solliciter la participation du Conseil Régional des Pays de la Loire à hauteur de 30 % du montant des travaux hors taxes.

Réf : 2014/026

Le Conseil Municipal,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de soumettre un dossier concernant la réhabilitation du gymnase Pasteur pour un montant de 100 000 € HT dans le cadre du nouveau contrat régional (NCR) 2013-2016 des Pays de la Loire à hauteur de 30 % du montant des travaux hors taxes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents afférents pour demander une subvention pour les travaux de réhabilitation du gymnase Pasteur pour un montant de 100 000 € HT dans le cadre du nouveau contrat régional (NCR) 2013-2016 des Pays de la Loire, à hauteur de 30 % du montant des travaux hors taxes.



Demande de subvention – travaux de réhabilitation de la salle Chevalier

Dans le cadre du nouveau contrat régional (NCR) 2013-2016 des Pays de la Loire, Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier concernant la réhabilitation de la salle omnisports Robert Chevalier pour un montant de 380 000 € HT.

Dans ce cadre, Monsieur BEAUCHEF propose de solliciter la participation du Conseil Régional des Pays de la Loire à hauteur de 30 % du montant des travaux hors taxes et la participation du Conseil Départemental de la Sarthe à hauteur de 20% du montant hors taxes.

Monsieur CHEVREUL intervient pour connaître plus précisément la consistance des travaux et le timing à respecter. Monsieur BEAUCHEF lui répond, que comme indiqué lors du DOB, ces travaux se feront en phasages. Il passe la parole à Monsieur GOMAS qui précise qu'en 2015, ce seront des travaux concernant les sanitaires et le raccordement aux eaux usées ; les années suivantes, les travaux seront entrepris sur les vestiaires, le bardage et l'isolation.

Monsieur CHEVREUL demande si le fait de demander ces subventions impose le respect d'un certain timing. Il lui est répondu que, dès l'instant que les travaux seront commencés comme décrit à l'instant, il n'y aura pas de délai rapide à respecter.

Réf : 2014/027

Le Conseil Municipal,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de soumettre un dossier concernant la réhabilitation de la salle omnisports Robert Chevalier pour un montant de 380 000 € HT dans le cadre du nouveau contrat régional (NCR) 2013-2016 des Pays de la Loire, à hauteur de 30 % du montant des travaux hors taxes,

Considérant la proposition de solliciter également un financement auprès du Conseil Départemental de la Sarthe, à hauteur de 20 % du montant des travaux hors taxes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents afférents pour demander une subvention pour les travaux de la salle omnisports Robert Chevalier pour un montant de 380 000 € HT dans le cadre du nouveau contrat régional (NCR) 2013-2016 des Pays de la Loire, à hauteur de 30 % du montant des travaux hors taxes ;

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents afférents pour demander une subvention pour les travaux de la salle omnisports Robert Chevalier pour un montant de 380 000 € HT auprès du Conseil Départemental de la Sarthe, à hauteur de 20 % du montant des travaux hors taxes.



Taux d'imposition 2015 des taxes locales

En 2014, les taux d'imposition des quatre taxes locales ont été baissés de 2 % malgré la situation financière de la Ville.

Compte tenu des informations figurant sur le document fiscal n° 1259 COM 2015 joint en annexe 2, Monsieur le Maire propose d'approuver le maintien en 2015 de chaque taux des quatre taxes locales aux valeurs 2014.

Réf : 2014/028

Le Conseil Municipal,

Vu les informations figurant sur le document fiscal n° 1259 COM 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire rappelant qu'en 2014, les taux d'imposition des quatre taxes locales ont été baissés de 2 % malgré la situation financière de la Ville,
Entendu la proposition de maintien en 2015 de chaque taux des quatre taxes locales aux valeurs 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le maintien en 2015 de chaque taux des quatre taxes locales aux valeurs 2014 comme suit :

- Taxe d'habitation : 22,83 %
- Taxe foncière bâti : 23,65 %
- Taxe foncière non bâti : 38,75 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20,75 %



Personnel municipal – mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire chaque année de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs, notamment suite aux avancements de grade et aux mouvements de personnel.

Réf : 2014/029

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide à effet du 1^{er} janvier 2015 :

- de supprimer :
 - 1 poste d'attaché
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe
- de créer :
 - 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe

Les crédits nécessaires aux avancements de grades seront inscrits au budget primitif au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés).



Subventions aux associations – exercice 2015

Suite au travail de la commission associations, Monsieur le Maire propose que l'assemblée examine les montants de subventions aux associations, récapitulées dans le tableau joint en annexe dans la synthèse préparatoire.

Ces dépenses seront imputées au compte 6574 du budget de la Ville – exercice 2015.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur GOMAS. Celui-ci indique que les propositions faites lors la réunion de la commission ont globalement remporté l'unanimité. Une baisse de 5 % a été pratiquée pour l'ensemble des subventions ; pour de nombreuses associations,

cela n'engendre qu'une perte de 20 à 30 €. Pour d'autres qui bénéficient d'une subvention plus forte, la variation est plus sensible. Cependant, il s'agit d'un choix responsable de la part de la municipalité compte tenu du contexte économique et budgétaire, en droite ligne avec ce qui est demandé aux services de la Ville. Monsieur CHEVREUL intervient pour dire qu'il est davantage surpris par la suppression de certaines subventions, notamment à des organismes de formation. Monsieur GOMAS répond que c'est l'intérêt local qui a été privilégié. De plus, une petite enquête a été faite, et des subventions de ce type de l'ordre de 20 € par élève ne couvraient que des frais de dossiers, donc il n'y a pas a priori de préjudice pour les élèves. En outre, des structures réalisent des envois génériques à de nombreuses collectivités, au titre de "qui ne demande rien n'a rien". Monsieur CHEVREUL revient sur la baisse de 5 % par association en indiquant qu'il serait peut-être bienvenu d'étudier de façon plus approfondie les fonds détenus par certaines associations, dont les bilans sont très excédentaires, ou déterminer des critères de différenciation. Monsieur GOMAS en convient tout à fait, ce sujet a déjà été abordé en commission : anciennement, les attributions se faisaient sur des critères "historiques" avec reconduction de montants d'année en année ; il faudrait dégager des critères objectifs. Monsieur EVRARD précise en effet qu'il est toujours désagréable de savoir qu'un financement de la Ville est uniquement destiné à être placé sur un compte qui rapporte de l'argent à l'association. Monsieur CHEVREUL exprime qu'il a le même ressenti. Monsieur BEAUCHEF acquiesce, mais recommande une certaine prudence afin de ne pas tomber dans un raisonnement absurde qui serait d'aider des associations en mauvaise situation financière du fait d'une mauvaise gestion. Un excédent raisonnable au regard des activités des associations ne doit pas être préjudiciable. Madame LOUVARD intervient pour savoir si Monsieur GOMAS disposait des bilans des associations pour l'examen des dossiers, car elle se rappelle que ces informations étaient connues, lorsqu'anciennement c'était Madame TESSIER qui était chargée de ce dossier. Monsieur GOMAS indique que c'était le cas, mais par pour toutes, certaines oubliant de joindre leurs bilans. Monsieur CHEVREUL indique qu'un critère d'attribution pourrait être le remplissage complet du dossier, incluant la remise de tous les documents demandés.

Madame BAYLE DE JESSE souhaite avoir des explications sur le montant de subvention proposé pour l'association La Ruche. En effet, elle fait partie d'un jury chargé de remettre des agréments à des structures jeunesse et sport : ce jury a remis en cause la remise d'un tel agrément à cette association, au prétexte que les documents financiers remis manquaient de clarté. Monsieur BEAUCHEF précise que cette association a divers domaines d'activités et passe la parole à Monsieur GOMAS. Il confirme que La Ruche intervient par différentes actions auprès des familles et la jeunesse avec dynamisme : la subvention proposée est pour l'ensemble des activités de cette association, sans distinction particulière. Monsieur BEAUCHEF suggère d'adopter le principe d'attribuer cette subvention à la Ruche, et de vérifier en commission s'il pourrait y avoir un lien avec un agrément à obtenir.

Monsieur VRAMMOUT s'étonne du montant proposé pour la subvention à la Société de courses hippiques, compte tenu de ce qu'il a pu lire dans la presse sur le fonds de caisse de cette association. A son sens, il ne sert à rien d'attribuer une subvention dans un tel cas de figure. Monsieur BEAUCHEF intervient en disant que cela ne sert pas à rien, même s'il conçoit le trouble. Lui-même membre de cette association, il précise que cette belle association de Mamers, fonctionnant sur la base du bénévolat, permet de garantir une journée formidable à la Pentecôte. Son président n'est pas attaché à un montant déterminé de subvention, il propose donc de ramener le montant de 750 € à 500 €. Monsieur CHEVREUL indique qu'il était lui-même troublé et qu'il a demandé des précisions : en fait, l'association a participé au financement de travaux assez lourds. Monsieur EVRARD intervient pour confirmer cela, précisant que c'est l'une des rares associations qui a intégré ses fonds propres pour les travaux des tribunes de la Plaine Saint-Jean, dont le coût a dû avoisiner 150 à 200 k€. Monsieur GOMAS ajoute que cette association réussit chaque année à faire venir un très grand nombre de personne à cette course, qui est une vraie vitrine pour Mamers.

L'association est prête à s'engager sur d'autres travaux, en conséquence, ce montant de subvention n'ira pas dormir sur un compte. Monsieur CHEVREUL précise que cette manifestation est tributaire de la météorologie : il se souvient d'années difficiles à cause du mauvais temps. En conséquence, le résultat est meilleur aujourd'hui, mais pourrait être moins bon demain.

Madame BAYLE DE JESSE s'étonne de ne pas voir listée une subvention pour l'association Country, qui se trouve en très grosse difficulté, à cause du mauvais temps également. Monsieur BEAUCHEF lui répond que la demande a peut-être été faite auprès de la CC du Saosnois puisqu'il s'agit d'une activité culturelle. Cela ne rappelle cependant rien à Monsieur GOMAS, membre de la commission dédiée au sein de la CC du Saosnois. Monsieur BEAUCHEF rappelle qu'un principe que l'on s'est donné est que l'on n'aide pas les associations qui ne demandent pas. Madame BAYLE DE JESSE demande s'il est encore temps de faire une demande pour cette association. Monsieur BEAUCHEF lui répond que cela ne pourra être le cas qu'exceptionnellement et si la situation de l'association est périlleuse.

Monsieur CHEVREUL demande pourquoi l'Association Mon Art n'est plus subventionnée. Monsieur GOMAS répond qu'en fait une même école demandait plusieurs subventions au travers de différentes associations, notamment celle-ci. Malgré un questionnement, la situation est restée floue, donc il est proposé de ne maintenir qu'une seule des deux demandes.

Monsieur CHEVREUL demande pourquoi les syndicats ne sont plus subventionnés. Monsieur BEAUCHEF fait un retour sur l'attribution des subventions 2014 aux syndicats, rappelant que la CGT n'avait pas obtenu de subvention en l'absence de dossier présenté. Ainsi, une réflexion a été menée sur le bien-fondé d'octroyer une subvention à un syndicat pour une collectivité. Même si l'activité syndicale est bien entendu indispensable, ce n'est pas le rôle d'une collectivité que d'accorder une subvention à un syndicat. Certaines traditions doivent être conservées, en revanche, il est utile de rompre avec certaines autres, comme celle-ci.

Monsieur CHEVREUL a connaissance d'une jeune association qui a déposé trop tardivement son dossier. Si besoin est, une demande est-elle encore recevable ? Monsieur GOMAS précise que le dossier est arrivé un mois en retard. Monsieur le Maire répond que toute association qui n'aurait pas postulé à temps trouverait un besoin pour déposer un dossier plus tard dans l'année. En conséquence, seul un cas faisant état de difficultés avérées pourrait permettre un examen d'un dossier d'attribution de subvention en dehors de la période consacrée.

Monsieur CHEVREUL termine en indiquant que contrairement à ce qu'ils avaient prévu, les membres de la majorité vont se prononcer en faveur de l'adoption de ces attributions de subventions, comptant sur le fait que la majorité tiendra ses engagements de retravailler les critères d'attribution dans les années à venir.

Réf : 2014/030

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur GOMAS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité*,

Approuve l'octroi des subventions aux associations pour l'année 2015 telles qu'elles figurent dans le tableau suivant. Ces dépenses seront imputées à l'article 6574 sur le budget de la Ville – exercice 2015.

*Il est précisé que pour les associations « Au panier solidaire », « Tennis club de Mamers » et « Comité des Fêtes de Mamers », chaque président, membre du conseil municipal et présent à la séance, est sorti de la salle du Conseil Municipal et n'a donc pas participé au vote de la subvention afférente à son association.

| Organisme | Montant de la subvention 2015 |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| SAM SECTION FOOTBALL | 13 300,00 |
| MAMERS ATHLETIQUE CLUB | 4 000,00 |
| HAND BALL CLUB MAMERS | 2 850,00 |
| AU PANIER SOLIDAIRE | 4 000,00 |
| AMICALE SAPEURS POMPIERS | 3 600,00 |
| ASSO SPORTIVE TIR (ASTMS) | 3 600,00 |
| CSM TENNIS DE TABLE | 3 400,00 |
| UNION CYCLISTE PERSEIGNE SAOSNOIS | 2 850,00 |
| TENNIS CLUB DE MAMERS | 2 850,00 |
| LA RUCHE | 1 900,00 |
| MAMERS ROLLER SPORT | 1 900,00 |
| COLLEGE MAUBOUSSIN | 1 900,00 |
| CONCOURS ANIMAUX DE VIANDE | 1 700,00 |
| SAM SECTION BASKET | 1 500,00 |
| COLLEGE SAINT PAUL - OGEC | 915,00 |
| CSM SECTION VOLLEY BALL | 1 140,00 |
| COMITE DES FETES MAMERS | 950,00 |
| ARCHERS DU SAOSNOIS | 950,00 |
| SOCIETE COURSES HIPPIQUES | 500,00 |
| CLUB IMAGE MAMERS | 750,00 |

| | |
|-----------------------------|--------|
| COMITE JUMELAGE GEROLZHOFEN | 580,00 |
|-----------------------------|--------|

| Organisme | Montant de la subvention 2015 |
|---|--------------------------------------|
| JUDO CLUB MAMERTIN | 570,00 |
| COMITE ORGANISATION DES MANIFESTATIONS MAMERTINES | 550,00 |
| OGEC ST JOSEPH | 470,00 |
| ASSO SPORTIVE COLLEGE MAUBOUSSIN | 470,00 |
| AS ST PAUL | 470,00 |
| ECOLE SAONOISE KARATE SHOTOKAN | 430,00 |
| COOP ECOLE PAUL FORT | 340,00 |
| CLUB CHIFFRES ET LETTRES | 80,00 |
| TWIRLING DU SAOSNOIS | 280,00 |
| ASSO SPORTIVE LYCEE POLYVALENT PERSEIGNE | 280,00 |
| ASIDPA | 280,00 |
| ADMR MAMERS LA FRESNAYE | 230,00 |
| MUSICALE ECOLE /POINTS ARTS MUSIQUE | 190,00 |
| VMEH | 190,00 |
| FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE MAUBOUSSIN | 190,00 |
| LES AMIS DE JULES VERNE | 190,00 |
| DON DU SANG | 190,00 |
| BADMINTON MAMERS | 190,00 |
| RUGBY AVENIR MAMERS | 190,00 |
| GYMNASTIQUE VOLONTAIRE | 190,00 |

| | |
|--------------------------|--------|
| VELO LOISIRS DU SAOSNOIS | 190,00 |
|--------------------------|--------|

| Organisme | Montant de la subvention 2015 |
|---|-------------------------------|
| COMITE DE LA GALOCHE | 190,00 |
| LA GAULE DU SAOSNOIS | 170,00 |
| GENERATIONS MOUVEMENT - CLUB DE L'AMITIE - MAMERS | 140,00 |
| CONCILIEURS DE JUSTICE CA ANGERS | 120,00 |
| RETRAITE SPORTIVE MAMERS ANCINNES | 140,00 |
| CRPEPNS BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE | 140,00 |
| AMICALE DES MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL | 100,00 |
| AFMTELETHON | 100,00 |
| MARCHEURS DU SAOSNOIS | 100,00 |
| ASSO DEPORTES INTERNES FNDIR | 50,00 |
| Ligue contre le cancer | 50,00 |
| LES RESTAURANTS DU CŒUR | 50,00 |
| MOTO CLUB DES HALLES | 50,00 |
| ASSO INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX SARTHE | 20,00 |
| GRPT EMBELLISSEMENT ANIMATION CANTON MAMERS | 20,00 |
| LES MOUETTES | 150,00 |
| OMS | 300,00 |
| JOYEUSE PETANQUE | 330,00 |
| TOTAL | 63 515,00 |



Budget primitif de la Ville – exercice 2015

La maquette du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2015 a été envoyée en annexe de la synthèse préparatoire à la séance. La section d'investissement a été construite selon les orientations présentées dans le DOB.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur EVRARD. Avant de passer à une présentation chapitre par chapitre, celui-ci donne les masses budgétaires des deux sections du budget, précisant que le niveau de la section d'investissement a pu être maintenu à un niveau similaire à 2014, malgré une baisse importante de dotations de l'Etat. Pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), il y a eu une baisse de 50 k€ en 2014 et de 125 k€ en 2015 ; pour 2016 et 2017, c'est en principe également 125 k€ de moins à prévoir. Soit une baisse de 425 k€ en 2017 par rapport à 2014, tandis que les charges d'énergie et de personnel vont continuer à augmenter. Sans pessimisme, cela devrait conduire à une capacité d'autofinancement quasi nulle en 2017, ce qui signifie que les investissements à venir seront financés uniquement par des emprunts.

| Section de fonctionnement | |
|----------------------------------|----------------|
| Total des Dépenses | 7 435 657,61 € |
| Total des Recettes | 7 435 657,61 € |
| Section d'investissement | |
| Total des Dépenses | 1 664 706,72 € |
| Total des Recettes | 1 664 706,72 € |

Après chaque présentation de chapitre, celui-ci est porté au vote de l'assemblée. Les remarques ou questions sont posées au fil de l'eau.

Suite à une remarque de Monsieur CHEVREUL sur l'évolution du montant sur le chapitre de recettes 74, Monsieur EVRARD indique qu'il y a eu des compensations financières de l'Etat suite à la baisse de la DGF, notamment avec l'augmentation présagée du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). Monsieur CHEVREUL pensait effectivement que c'était pour cette raison.

Monsieur EVRARD précise qu'il y a une augmentation de 1% sur le chapitre 011 et de 4 % sur le 012 (masse salariale), par rapport à 2014. Monsieur BEUCHEF précise que, mécaniquement par les règles du statut de la fonction publique, il y a environ 3 % sur les 4 % d'augmentation sur le chapitre 012 qui s'imposent à la Ville. Il n'y a pas départ en retraite prévu cette année. Il est précisé également que les charges de personnel correspondant à la direction commune des services techniques Ville / CC du Saosnois sont portées à l'article 6216. Au compte 6218, il y a également des charges supplémentaires pour pallier au remplacement d'agents absents.

Concernant le chapitre 66, Monsieur EVRARD précise que les intérêts de l'annuité du 1^{er} mai 2015 de l'emprunt structuré Dexia calculés sur un taux à 4,25 % sont portés au compte 66111.

Le nouvel emprunt envisagé pour 2015 est porté au compte 1641 en recette d'investissement pour un montant d'environ 343 k€.

La présentation des chapitres terminée, ceux-ci ayant tous été votés formellement à l'unanimité, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette marque de confiance.

Réf : 2014/031

Le Conseil Municipal,

Compte tenu de la présentation des éléments figurant au budget primitif de la Ville – exercice 2015,

Après en avoir délibéré formellement chapitre par chapitre, à l'unanimité sur chacun des chapitres,

Approuve le budget primitif de la Ville – exercice 2015.

| Section de fonctionnement | |
|----------------------------------|----------------|
| Total des Dépenses | 7 435 657,61 € |
| Total des Recettes | 7 435 657,61 € |
| Section d'investissement | |
| Total des Dépenses | 1 664 706,72 € |
| Total des Recettes | 1 664 706,72 € |



Budget primitif Assainissement collectif – exercice 2015

Concernant ce budget, des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sont projetés dans le quartier de Talvas. Il n'y a pas de modification tarifaire de la part communale sur la composante "eaux usées" du prix de l'eau.

Réf : 2014/032

Le Conseil Municipal,

Compte tenu de la présentation des éléments figurant au budget primitif de l'assainissement collectif – exercice 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le budget primitif de l'assainissement collectif – exercice 2015, tel que présenté ci-dessous :

| Budget Primitif 2015 | |
|---------------------------------|--------------|
| Section d'Exploitation | |
| Total des Dépenses | 195 689,51 € |
| Total des Recettes | 195 689,51 € |
| Section d'investissement | |
| Total des Dépenses | 320 102,25 € |
| Total des Recettes | 320 102,25 € |



Budget primitif Bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux – exercice 2015

Réf : 2014/033

Le Conseil Municipal,
Compte tenu de la présentation des éléments figurant au budget primitif des bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux – exercice 2015,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le budget primitif des bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux – exercice 2015, tel que présenté ci-dessous :

| Budget Primitif 2015 | |
|----------------------------------|--------------|
| Section de fonctionnement | |
| Total des Dépenses | 128 095,04 € |
| Total des Recettes | 128 095,04 € |
| Section d'investissement | |
| Total des Dépenses | 50 589,10 € |
| Total des Recettes | 50 589,10 € |



Monsieur le Maire propose un ajout à l'ordre du jour concernant le principe d'une cession d'un terrain à la Communauté de Communes du Saosnois dans le cadre de la construction d'une maison médicale à Mamers. Il précise que cette première délibération de principe est nécessaire pour le dépôt d'une demande de subvention. Monsieur BEUCHEF indique que la CC du Saosnois a demandé à un architecte une étude pour l'intégration de la maison médicale sur le site de la place Caillaux, dans la partie au plus proche du centre-ville. Ce travail va permettre de déterminer très exactement l'emprise nécessaire pour cette construction. Dès lors, Monsieur le Maire proposera au Conseil Municipal de délibérer sur une cession, à un montant symbolique, de l'emprise nécessaire à la CC du Saosnois.

Délibération de principe - Projet de cession de terrain dans le cadre du projet de construction d'une maison médicale à Mamers

Réf : 2014/034

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes du Saosnois travaille actuellement sur un projet de construction d'une maison médicale sur la commune de Mamers.

Dans le cadre de ce projet et après plusieurs réunions de travail, il est envisagé de situer cette construction sur la place Caillaux.

Sous réserve des possibilités techniques, urbanistiques et architecturales, cette construction pourrait se situer dans la partie basse de la place Caillaux non loin du boulevard Victor Hugo. Les missions du cabinet d'architecture retenu par la communauté de communes devront permettre d'élaborer un avant-projet en ce sens.

A ce titre, il conviendrait que la commune de Mamers, propriétaire des lieux, puisse accepter de céder à la communauté de communes du Saosnois l'emprise nécessaire à la construction de cette maison médicale sur une partie de cette place Caillaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le principe de la cession d'une emprise sur la place Caillaux à la Communauté de communes du Saosnois dans le cadre du projet de construction d'une maison médicale.



Tour de table

Madame HERVE revient sur la proposition faite lors de la dernière séance du conseil municipal, concernant une formation possible à destination des élus pour l'utilisation des défibrillateurs : elle propose les dates du 11 et 29 mai 2015 à 19h, dans la salle du conseil ou celle du Cloître. Les inscriptions sont à faire auprès d'elle, dans la limite de 15 personnes par session.

Monsieur CHEVREUL s'interroge sur le stationnement rue du Fort, suite à la suppression des chicanes l'année dernière. A la fois les marquages de stationnement et ceux des passages piétons sont incertains. Monsieur EVRARD lui indique que les marquages vont être refaits prochainement.

Madame BAYLE DE JESSE souhaiterait savoir quel est le devenir programmé de l'ancien presbytère. Monsieur BEAUCHEF indique qu'il y a deux écoles, soit la démolition, soit la préservation de ce patrimoine ; il est bien entendu plus attaché à la deuxième solution. Ce dossier avance car la direction de l'hôpital a récemment demandé des chiffrages. Leur examen permettra de déterminer quelle alternative sera retenue.

Madame BAYLE DE JESSE relate une grande marche dans la forêt de Perseigne. Elle demande si la Ville de Mamers va se positionner sur ce sujet. Monsieur BEAUCHEF indique que l'annonce de la fermeture des routes forestières est à l'origine de cet événement, qui a suscité un vif émoi. Il répond que, dans l'immédiat, la pétition à destination de l'Office National des Forêts (ONF) qui a d'ores et déjà recueilli 1200 signatures, sera disponible également à la Mairie pour tous les mamertins. Si l'ONF ne réagissait pas, la Ville pourrait émettre dans un second temps un vœu pour la non-fermeture de la route du Faît, la réouverture complète de toutes les routes semblant impossible. Monsieur VILLE souligne que ce ne sont pas les marcheurs, ni les cueilleurs de champignons, ni les cyclistes... qui dégradent la forêt, mais les camions qui y circulent pour l'exploitation par l'ONF de la forêt. Elle en tire d'ailleurs des recettes, qu'elle n'utilise pas pour son entretien. Monsieur BEAUCHEF espère que l'ONF va prendre conscience de l'importance de ce mouvement, car cette interdiction est incompréhensible. Monsieur VILLE indique que cette forêt est un atout important pour le tourisme. Monsieur BEAUCHEF en convient, et ajoute que c'est un atout économique important, ainsi qu'un élément primordial de la qualité de vie de tout un chacun. Monsieur CHEVREUL en convient tout à fait, et souhaite également évoquer le déboisement de cette forêt : renseignement pris auprès de qui de droit, ces coupes en bordure de route ne sont pas autorisées. Il faut donc ne pas lâcher cette affaire, et profiter du fait d'avoir un ministre sarthois au gouvernement pour convaincre l'ONF.

Monsieur SEILLE rebondit sur le sujet du presbytère évoqué par Madame BAYLE DE JESSE pour faire part de son inquiétude sur plusieurs maisons fermées, figurant au patrimoine du CHIC Mamers-Alençon. Ces maisons dépérissent en étant inhabitées alors qu'elles seraient tout à fait acceptables à la location. Monsieur BEAUCHEF indique que la question a été posée à la direction de l'hôpital qui réfléchit à utiliser éventuellement ces emprises pour la création d'un foyer d'accueil pour des personnes handicapées âgées, en lieu et place de l'ancien presbytère. Monsieur le Maire souhaiterait a minima que les éléments architecturaux externes de ces bâtiments puissent être conservés, mais craint que l'hôpital ne temporise un peu pour qu'au final ces bâtiments soient démolis du fait de leur vétusté.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes présentes et clôt la séance.



La séance est levée à 22 h 40.

| TITRE | NOM PRENOM | SIGNATURE |
|--------------|---------------------------|------------------|
| Monsieur | BEAUCHEF Frédéric | |
| Madame | PLESSIX Sandrine | |
| Monsieur | EVARD Gérard | |
| Madame | BRYJA Caroline | |
| Monsieur | GOMAS Vincent | |
| Monsieur | VRAMMOUT Jacky | |
| Monsieur | ETIENNE Jean-Michel | |
| Monsieur | SEILLE Bernard | |
| Monsieur | LE MEN Michel | |
| Madame | BRIANT Renée | |
| Madame | HERVE Annie | |
| Monsieur | RAVERAT Laurent | |
| Monsieur | VILLE Christophe | |
| Monsieur | PAUMIER Régis | |
| Madame | MAUDET Corinne | |
| Monsieur | DELAUNAY Jérôme | |
| Madame | BART Stéphanie | |
| Madame | COLIN Stéphanie | |
| Monsieur | RANNOU Ludovic | |
| Madame | CHAUDEMANCE Delphine | |
| Madame | BARRAUD Amélie | |
| Madame | AUBRY Delphine | |
| Madame | GAIGNARD Marion | |
| Monsieur | LEVESQUE Pierre | |
| Monsieur | GUERIN Jean-François | |
| Monsieur | CHEVREUL Emmanuel | |
| Madame | LOUVARD Alice | |
| Madame | EL HASNAOUI BRINDEAU Maud | |
| Madame | BAYLE de JESSÉ Cécile | |

